

**mCANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

12 JUIN 2024

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 12 juin 2024. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Monsieur le conseil Danick Harvey est absent.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2024-06-07

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2024 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2024 ;
6. Approbation des comptes à payer (147 559,30 \$) ;
7. Rapport de madame la Mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2023;
8. Autorisation pour l'inscription de Madame la Mairesse pour son inscription au Congrès de la FQM 2024 (990 \$ avant taxes) ;
9. Résolution MTQMD – Demande d'affichage frein moteur sur la rue Principale ;
10. Acceptation de l'offre de services de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour l'analyse de la qualité de l'eau de puits des résidences isolées ;
11. Entériner l'autorisation de consentement pour adhérer au programme-environnement plage du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;
12. Autorisation de paiement à DA-RE-L. Excavation Inc. pour les travaux urgents sur le chemin du lac Nairne (résolution no 2024-05-32) ;
13. Renouvellement de l'inscription sur le site de l'ALSQ (Association de Location de Salles du Québec) (55 \$ avant taxes) ;
14. Acceptation de la soumission pour la réparation de la pompe Flygh;

15. Recommandation de paiement de la facture no 65286 de Les compteurs LeComte pour la vérification de précision des débitmètres (1 138,32 \$ avant taxes) ;
16. Recommandation de paiement de la facture 407476 de MBH pour l'achat d'un classeur (versement 2 de 2 : 480,22 \$ taxes incluses ;
17. Autoriser le paiement de la facture no FBS0530646 d'Avantis coopérative pour l'achat de fleurs ;
18. Acceptation de la soumission (2024-05-24) de Monsieur Raymond Tremblay pour la confection de 3 boîtes à fleurs (500 \$) ;
19. Autoriser le paiement de la facture no 052484 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour la réparation de la pompe à eau du camion ;
20. Entériner le paiement de la facture F24015860 Le Charlevoisien – Premier versement pour la plateforme municipale ;
21. Autoriser le paiement de la facture no 9593 de Can-Explore (soumission de 0-24-6021) pour les travaux de localisation d'un conduit ;
22. Centre récréatif Aimélacois – Autorisation pour l'achat d'un modem supplémentaire par la Coop de Câblodistribution de Notre - Dame-des-Monts ;
23. Entériner la location d'un téléphone cellulaire – Bell Mobilité – pour les employés de la Base de plein air du lac Nairne ;
24. Base de plein air du lac Nairne - Acceptation de la soumission et autorisation de paiement pour l'achat de bicyclettes chez Sport Expert de La Malbaie ;
25. Base de plein air du lac Nairne – Entériner l'acceptation de la soumission de Broderie RB pour l'achat des visuels pour le projet découverte en bicyclette;
26. Base de plein air du lac Nairne - Adoption des tarifs de location de bicyclettes pour la saison 2024 ;
27. Base de plein air du lac Nairne – Adoption des tarifs pour la location de la trousse de lavage ;
28. Base de plein air du lac Nairne – Réparation du jeu « Shuffleboard » Autorisation pour l'achat de matériaux - facture 0633077 de Gilles Jean (Henri Jean et Fils Inc.) (3 052,20 \$ avant taxes) ;
29. Base de plein air du lac Nairne - Entériner l'achat de 2 licences Anémone (facture 24938) de Rock Soft (rabais de 50 %) (1 499 \$ avant taxes) ;
30. Base de plein air du lac Nairne – Autorisation pour une journée d'activité organisée par Adrénaline sport dont les profits de la vente des aliments sont destinés au comité de bénévoles de la plage ;
31. Acceptation de la mise à jour du règlement du camping de la Base de plein air du lac Nairne 2024 ;
32. Entériner le premier versement au Camp le Manoir (facture 1445) pour le camp 2024 ;
33. Autoriser le paiement de la facture no 345 de Thivierge Excavation pour les travaux de la virée (soumission 27-05-2024) (4 000 \$ avant taxes) ;
34. Autorisation pour des travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied des Monts (coût estimé 21 740 \$)
35. Autorisation de signature – réception provisoire – Travaux de la rue Thivierge (TECQ 2019-2024) ;
36. Recommandation de paiement – deuxième décompte pour les travaux de la rue Thivierge – TECQ 2019-2024 ;
37. Recommandation de paiement de la facture no 047584 du Laboratoire d'Expertises de Québec (LEQ) pour le contrôle de la

qualité des matériaux – Réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge (TECQ 2023) ;

38. Dons et Commandites :
- a) Don au comité des parents de l'école Beau Soleil pour l'organisation d'une activité de financement - (344,93 et 2 paires de billets pour pratique d'une activité à la Base de plein air du lac Nairne) ;
 - b) Don au comité des parents de l'école Beau Soleil pour une sortie scolaire de fin des classes (350 \$) ;
 - c) Rodéo de Charlevoix 2024 – demande de commandite ;
 - d) Demande de commandite – Tournoi de golf des Paramédics de Charlevoix;
 - e) Achat de 20 billets à 10 \$ pour l'épopée chorégraphique autour d'Alexis le Trotteur qui aura lieu au Domaine Forget le 27 octobre 2024 dans le cadre du volet MADA (200 \$) ;
 - f) Festival des pompiers de Charlevoix du 16 et 17 août 2024 à Saint-Siméon – Achat de 5 billets pour repas à 35 \$ - Coût d'inscription de la brigade 230 \$;
39. Correspondance
40. Divers :
41. Suivis des membres du conseil;
42. Période de questions;
43. Levée de la séance.

2024-06-08

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2024.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024.

2024-06-09

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2024

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2024.

2024-06-10

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2024.

2024-06-11

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de mai 2024 au montant de cent quarante-sept mille cinq cent cinquante-neuf dollars et trente cents (147 559,30 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

7. RÉOLUTION RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité et est publié sur le site WEB de la municipalité.

2024-06-12

8. AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION DE MADAME LA MAIRESSE AU CONGRÈS DE LA FQM 2024 (990 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise l'inscription de Madame Claire Gagnon, mairesse de la municipalité au Congrès de la FQM 2024 qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au montant de 990,00 \$ avant taxes;

QUE le Conseil entérine la réservation pour l'hébergement de madame la Mairesse à l'Hôtel Delta au montant de 687,82 \$;

QUE le Conseil autorise que les autres dépenses soient soumises aux dispositions du règlement no 364.

2024-06-13

9. RÉOLUTION MTQMD – DEMANDE D’AFFICHAGE FREIN MOTEUR SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une demande d'affichage concernant l'utilisation modérée des freins moteurs pour les camions empruntant la côte située sur la rue Principale près du 245 ;

ATTENDU QUE la demande a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des occupants situés au bas de le dénivelé notamment en réduisant le son pour les résidents ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est à l'écoute de la demande des résidents du secteur ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil d'adresser une demande auprès du MTQMD afin de procéder à l'affichage au haut de la côte afin d'indiquer l'utilisation modérée des freins moteurs pour les camions empruntant celle-ci près du 245 rue Principale.

2024-06-14

10. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'OBV DE CHARLEVOIX-MONTMORENCY POUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE PUIITS DES RÉSIDENCES ISOLÉES

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à une campagne de suivi de la qualité d'eau de puits des résidences isolées sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour l'analyse de la qualité de l'eau de puits des résidences isolées ;

ATTENDU QUE cette offre de services prévoit un coût avantageux pour le citoyen;

ATTENDU QUE la municipalité rendra disponible sur son site internet les modalités de la procédure d'échantillonnage de l'eau de puits des résidences isolées;

ATTENDU QUE l'OBV de Charlevoix-Montmorency conformément à la proposition assurera le suivi des résultats auprès des citoyens participants ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'offre de services de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour participer à une campagne de suivi de la qualité d'eau de puits des résidences isolées sur son territoire;

QUE le conseil invite la population concernée à participer à la campagne de suivi de la qualité de l'eau de puits des résidences isolées.

2024-06-15

11. ENTÉRINER L'AUTORISATION DE CONSENTEMENT POUR ADHÉRER AU PROGRAMME-ENVIRONNEMENT PLAGE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est soucieuse de la qualité d'eau de baignade du lac Nairne et désire adhérer au programme-environnement plage du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les Changements Climatiques à titre d'exploitant de plage publique;

ATTENDU QUE ce programme prévoit que la municipalité assume les coûts d'analyse au montant de 27,50 \$ avant taxes par échantillon composite auprès du laboratoire agréé Eurofin Environex à raison de 6 échantillons à faire analyser ;

ATTENDU QUE la municipalité en adhérant à ce programme, autorise le laboratoire accrédité à transmettre au MELCC les résultats d'analyse effectués au lac Nairne;

ATTENDU QUE le conseil entérine l'autorisation de consentement donné par la directrice générale lors de la signature du document afférent en date du 31 mai 2024, et ce, pour un consentement valide pour la présente saison ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine le consentement d'adhésion au programme Environnement-plage pour l'été 2024;

QUE le conseil entérine l'autorisation de signature de la directrice générale au document de consentement pour la présente saison 2024 du 31 mai 2024.

2024-06-16

12. AUTORISATION DE PAIEMENT À DA.RE-L. EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX URGENTS SUR LE CHEMIN DU LAC NAIRNE (résolution no 2024-05-32)

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la réalisation de travaux urgents sur le chemin du lac Nairne (résolution 2024-05-32) ;

ATTENDU QUE la machinerie pour la pose d'un ponceau par Da.Re-L. Excavation Inc. s'élève à 2 553,94 avant taxes (facture 804) ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no 804 de Da.Re-L. Excavation Inc. au montant de 2 553,94 \$ avant taxes.

2024-06-17

13. RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION SUR LE SITE DE L'ALSQ (ASSOCIATION DE LOCATION DE SALLES DU QUÉBEC (55 \$ \$ avant taxes) ;

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'inscription de publicité visant la location des salles du Centre récréatif Aimélaçois

(facture 5986) sur la plate-forme de *location de salle au Québec (ALSQ)* au montant de 55 \$ \$ avant taxes pour l'année 2024.

2024-06-18

14. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE FLYGH

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission Flygh au montant estimé de 2 533,10 \$ avant taxes ce qui inclus le temps hommes à l'atelier, le kit de réparation, l'anneau d'usure et divers matériels pour la réparation de la pompe de la station 2.

2024-06-19

15. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 65286 DE LES COMPTEURS LECOMTE POUR LA VÉRIFICATION DE PRÉCISION DES DÉBITMÈTRES (1 138,32 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2024-04-16 visant l'acceptation de la soumission no 10420 de l'entreprise LeCompte pour la vérification de précision des débitmètres au montant de 1 138,32 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no 65286 de l'entreprise LeCompte pour la vérification de précision des débitmètres au montant de 1 138,32 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Jame Dufour et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no 65286 de l'entreprise LeCompte pour la vérification de précision des débitmètres au montant de 1 138,32 \$ avant taxes ;

2024-06-20

16. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 407476 DE MBH POUR L'ACHAT D'UN CLASSEUR (versement 2 de 2 : 480,22 \$)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2024-05-04 visant l'acceptation de la soumission no 39613 de MBH pour l'achat d'un classeur au montant de 835,35 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE le premier paiement de 480,23 \$ incluant les taxes correspond à 50 % de la facture a été versé lors de la signature de la soumission ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no 407476 de MBH pour l'achat d'un classeur au montant de 480,22 \$ incluant les taxes (paiement final) ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no 407476 de MBH pour l'achat d'un classeur au montant de 480,22 \$ incluant les taxes (paiement final).

2024-06-21

17. AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO FBSO530646 D'AVANTIS COOPÉRATIVE POUR L'ACHAT DE FLEURS

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture no FBS0530646 d'Avantis Coopérative pour l'achat de fleurs au montant de 594,84 \$ avant taxes.

2024-06-22

18. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION (2024-05-24) DE MONSIEUR RAYMOND TREMBLAY POUR LA CONFECTION DE 3 BOÎTES À FLEURS (500 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission (2024-05-24) de Monsieur Raymond Tremblay pour la confection de 3 boîtes à fleurs tel que décrites à la soumission pour un montant total de 500 \$.

2024-06-23

19. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 052484 DU GARAGE SAINT-AIMÉ-DES-LACS POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE À EAU DU CAMION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission (2024-05-17) du Garage Saint-Aimé-des-Lacs pour la réparation de la pompe à eau du camion GMC Sierra SLE de GMC au montant de 726,66 \$ incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la facture no 052484 du garage Saint-Aimé-des-Lacs pour cette réparation est d'un montant de 666,23 \$ incluant les taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 052484 du Garage Saint-Aimé-des-Lacs pour la réparation de la pompe à eau du camion GMC Sierra SLE au montant de 666,23 \$ incluant les taxes.

2024-06-24

20. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE F24015860 LE CHARLEVOISIEN – PREMIER VERSEMENT POUR LA PLATEFORME MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté l'offre numérique de partenariat pour les municipalités du Charlevoisien pour la période d'avril 2024 à avril 2025 au montant de 5 000 \$ pour un an lors de l'adoption de la résolution 2024-03-19 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture no F24015860 du Charlevoisien soit 50 % de la facture totale au montant de 2 500 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture F24015860 du Charlevoisien soit 50 % de la facture totale au montant de 2 500 \$ avant taxes pour l'offre de partenariat numérique pour les municipalités.

2024-06-25

21. AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 9593 DE CAN-EXPLORE (SOUMISSION 0-24-6021) POUR LES TRAVAUX DE LOCALISATION D'UN CONDUIT

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture no 9593 de Can-Explore soumission (0-24-6021) pour les travaux de localisation d'un conduit au montant de 3 350,00 \$ avant taxes.

2024-06-26

22. CENTRE AIMÉLACOIS- AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN MODEM SUPPLÉMENTAIRE PAR LA COOP DE CÂBLODISTRIBUTION DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Sur proposition de Monsieur James Dufour il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'ajout d'un modem par la Coop de Câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts au centre Aimélaçois au montant de 195,45 \$ incluant les taxes pour le modem, excluant les frais d'installation, et d'un montant mensuel d'utilisation de 45,53 \$ taxes incluses.

2024-06-27

23. ENTÉRINER LA LOCATION D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE – BELL MOBILITÉ – POUR LES EMPLOYÉS DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la location d'un téléphone cellulaire de Bell mobilité selon les modalités inscrites au contrat en ce qui a trait aux frais mensuels minimum pour les employés de la Base de plein air du lac Nairne.

2024-06-28

24. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L’ACHAT DE BICYCLETTES CHEZ SPORT EXPERT DE LA MALBAIE

Sur proposition de Monsieur James Dufour il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la soumission et d’autoriser le paiement de la facture 1605 de Sport Expert de La Malbaie pour l’achat de bicyclettes, et d’équipements incluant les paniers, pour location à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 3 058,92 \$ avant taxes.

2024-06-29

25. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ENTÉRINER L’ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BRODERIE RB POUR L’ACHAT DES VISUELS POUR LE PROJET DÉCOUVERTE EN BICYCLETTE

Sur proposition de Madame Monique Gravel il est résolu à l’unanimité des conseillers d’entériner la soumission de Broderie RB pour l’achat :

- d’un chapiteau ;
- sac de transport ;
- « 2 Feather Flag » 2 faces, avec sac de transport inclus ;
- Bannière festive à 37 petits drapeaux ;

au montant total de 2 743 \$ avant taxes dont les visuels s’inscrivent dans le projet découverte à bicyclette.

2024-06-30

26. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION DE BICYCLETTE POUR LA SAISON 2024

Sur proposition de Monsieur James Dufour il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter les tarifs de location de bicyclette à la Base de plein air du lac Nairne suivants :

Demi- journée :	Adulte 20 \$	Enfant : 10\$
À la journée :	Adulte 35 \$	Enfant : 15 \$

Pour la saison 2024.

2024-06-31

27. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ADOPTION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE LA TROUSSE DE LAVAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a mis à la disposition des résidents du lac Nairne une trousse de lavage pour les embarcations non motorisées dont les propriétaires ne disposent pas des équipements nécessaires pour déplacer leur embarcation à la station de lavage de la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE la location de la trousse prévoit par souci d’équité une tarification de 10 \$ par embarcation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter un tarif de 10 \$ par embarcation non motorisée utilisant le service de la trousse de lavage.

2024-06-32

28. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – RÉPARATION DU JEU « SHUFFLEBOARD » - AUTORISATION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX – FACTURE 0633077 DE GILLES JEAN (Henri Jean et Fils Inc.) (3 052,20 \$ avant taxes)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 0633077 de Gilles Jean pour l'achat de matériaux visant la réparation du jeu « shuffleboard » au montant de 3 052,20 \$ avant taxes.

Cette résolution abroge la résolution 2023-08-12.

2024-06-33

29. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ENTÉRINER L'ACHAT DE 2 LICENCES ANÉMONE (FACTURE 24938) DE ROCK SOFT (rabais 50 %) (1 499 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture no 24938 pour l'achat de 2 licences de camping Anémone de Rock Soft à 50 % de rabais au montant total de 1 499 \$ avant taxes.

2024-06-34

30. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – AUTORISATION POUR UNE JOURNÉE D'ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR ADRÉNALINE SPORT DONT LES PROFITS DE LA VENTE DES ALIMENTS EST DESTINÉ AU COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE LA PLAGE

ATTENDU QUE l'entreprise Adrénaline sports située à Clermont, par l'entremise de son directeur général monsieur Jean-Pierre Bergeron, a adressé une demande à la Municipalité pour une journée d'activité à la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE la journée d'activité se tiendra le 20 juillet ou, en cas de pluie, le 21 juillet 2024 entre 10 h 00 et 16 h 00 ;

ATTENDU QUE la journée d'activité prévoit l'essai pour le grand public de motomarine, d'un ponton switch et de paddlebord ;

ATTENDU QUE lors de cette journée Adrénaline sport pourra préparer des repas de hotdog pour la clientèle dont les bénéfices seront versés au comité de bénévoles de la Base de plein air du lac Nairne pour la tenue d'activités ;

ATTENDU QUE les usagers devront défrayer le prix d'entrée sur le site ;

ATTENDU QUE l'entreprise Adrenaline sports de Clermont doit souscrire à une assurance responsabilité civil en faveur de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour la tenue cette journée d'activité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la tenue de l'activité d'essai de motomarine, d'un ponton et de paddlebord, organisée par Adrenaline Sport de Clermont, le 20 juillet ou, en cas de pluie, le 21 juillet 2024 à la Base de plein air du lac Nairne sous condition d'une preuve d'assurance responsabilité civil en faveur de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ;

QUE le conseil autorise à ce que les profits de la vente des hot-dog soient versés au comité de bénévoles de la Base de plein air pour la tenue d'activités futurs ;

QUE le conseil maintient les tarifs en vigueur d'accès au site de la Base de plein air lors de cette journée.

2024-06-35

31. ACCEPTATION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU CAMPING DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE 2024

Il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement du camping de la Base de plein air du lac Nairne 2024.

2024-06-36

32. ENTÉRINER LE PREMIER VERSEMENT AU CAMP LE MANOIR (FACTURE 1445) POUR LE CAMP 2024

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2024-05-30 visant l'acceptation de l'entente de service pour la délégation au camp Le Manoir de la gestion du camp de jour de la Municipalité pour la saison 2024 (résolution 2024-05-30 ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit un premier paiement représentant 60 % du montant initial (48 129,18 \$) à payer sur réception de la facture au plus tôt 45 jours avant le début du camp prévu le 24 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture numéro 1445 correspondant à ce premier versement du Camp Le Manoir au montant de 28 877,51 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 1445 du camp Le Manoir conformément aux dispositions de l'entente de service pour la délégation au camp Le Manoir de la gestion du camp de jour de la Municipalité pour la saison 2024 au montant de 28 877,51 \$.

2024-06-37

33. AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 345 DE THIVIERGE EXCAVATION POUR LES TRAVAUX DE LA VIRÉE (SOUMISSION 27-05-2024) (4 000 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture no 345 de Thivierge Excavation pour les travaux d'aménagement de la virée (soumission 27-05-2024) au montant de 4 000 \$ avant taxes.

2024-06-38

34. AUTORISATION POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU PIED DES MONTS (coût estimé de 21 740 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied des Monts sur une distance de 500 pieds (à partir du 101 chemin du Pied des Monts) avec creusage de fosset.

2024-06-39

35. AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉCEPTION PROVISOIRE – TRAVAUX DE LA RUE THIVIERGE (TECQ 2019-2024)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs le document de la réception provisoire des travaux (no dossier 020071-02) visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue de la rue Thivierge (TECQ 2019-2024) exécutés par l'entreprise Les Construction St-Gelais.

2024-06-40

36. RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DEUXIÈME DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE THIVIERGE - TECQ – 2019-2024

ATTENDU QUE Monsieur Serge Landry, ingénieur et chargé de projet visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour les travaux de la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge au montant de

11 807,17 \$ taxes incluses correspondant à la libération de 50 % de la retenue d'exécution de 10 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Serge Landry, au montant de 11 807,17 \$ taxes incluses.

QUE le Conseil autorise à ce que le paiement soit attribuable au seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour ce paiement.

2024-06-41

37. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 047584 DU LABORATOIRE D'EXPERTISES DE QUÉBEC (LEQ) POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE THIVIERGE (TECQ 2023)

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2023-09-19 visant l'acceptation de la soumission (TECQ-Devis N/Réf. 020071-02) du Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée au montant de 31 850 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2023-09-19 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture 047584 pour les travaux professionnels de LEQ visant les services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge au montant de 4 828,95 \$ taxes incluses (4 200 \$ avant taxes) pour la période se terminant le 2024-06-04 ;

ATTENDU QUE cette facture est une facture finale ;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé au montant de 4 828,95 \$ taxes incluses dans le cadre du programme TECQ 2019-2024.

2024-06-42

38. DONS ET COMMANDITES

- a. Don au comité des parents de l'école Beau Soleil pour l'organisation d'une activité de financement (344,93 \$ et 2 paires de billets pour pratique d'une activité à la Base de plein air du lac Nairne)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 344,93 \$ au comité des parents de l'école Beau Soleil pour l'organisation d'une activité de financement.

La Municipalité offre également dans le cadre de cette activité de financement 2 paires de billets pour la pratique d'une activité à la Base de plein air du lac Nairne.

- b. Don au comité des parents de l'école Beau Soleil pour une sortie scolaire de fin des classes (350 \$) ;

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise un don de 350 \$ au comité des parents de l'école Beau Soleil pour une sortie de fin des classes.

- c. Rodéo de Charlevoix 2024 – demande de commandite ;

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une commandite pour le Rodéo de Charlevoix 2024 (Hippodrome de la Vallée) au montant de 574,88 \$ incluant les taxes. Les conseillers présents consentent à procéder à un tirage au sort afin de faire bénéficier les citoyens des billets gratuits découlant de cette commandite. Les élus et les employés ne peuvent participer au tirage au sort.

- d. Demande de commandite – Tournoi de golf des Paramédics de Charlevoix

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise un don de 50 \$ dans le cadre du tournoi de golf annuel Charlevoix DEA-2024.

- e) Achat de 20 billets à 10 \$ pour l'épopée chorégraphique autour d'Alexis le Trotteur qui aura lieu au Domaine Forget le 27 octobre 2024 dans le cadre du volet MADA (200 \$) ;

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'achat de 20 billets à 10 \$ pour l'épopée chorégraphique autour d'Alexis le Trotteur qui aura lieu au Domaine Forget le 27 octobre 2024 dans le cadre du volet MADA;

- f) Festival des pompiers de Charlevoix du 16 et 17 août 2024 à Saint-Siméon – Achat de 5 billets pour repas à 35 \$ - Coût d'inscription de la brigade 230 \$;

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'inscription de la brigade des pompiers au montant de 230 \$ ainsi que l'achat de 5 billets pour un repas à 35 \$ chacun dans le cadre du Festival des pompiers de Charlevoix du 16 et 17 août 2024 à Saint-Siméon.

39. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

42. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 20 h 18 et se termine à 20 h 30.

2024-06-43

43. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 31.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 12 juin 2024, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.